

Guide sur les voyages par avion avec un instrument de musique



Produit par l'AFM en collaboration avec les membres de la National Musical Instrument Carry-On Coalition

Personne-ressource : Alfonso M. Pollard, directeur des affaires législatives et politiques, 202-274-4756
American Federation of Musicians, Office of Government Relations
5335 Wisconsin Avenue NW, Ste. 440; Washington, D.C. 20015

Table des matières

CONSEILS POUR LES MUSICIENS QUI VOYAGENT PAR AVION AVEC LEUR INSTRUMENT	4
POLITIQUE AÉRIENNE FÉDÉRALE SUR LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE.....	4
AVANT D’ACHETER VOTRE BILLET.....	5
CHOISIR UNE COMPAGNIE AÉRIENNE ET FAIRE UNE RÉSERVATION.....	6
EMBALLER ET TRANSPORTER VOTRE INSTRUMENT	7
FAIRE FACE AUX PROBLÈMES AVEC CALME.....	8
PROCÉDURES ABRÉGÉES – CONSEILS POUR LE VOYAGE	9
AUTRES RESSOURCES SUR LE WEB [EN ANGLAIS SEULEMENT].....	11

LA NATIONAL MUSICAL INSTRUMENT CARRY-ON COALITION

American Federation of Musicians of the US & Canada

afm.org

Raymond M. Hair, Jr., *président*

Dave Pomeroy, *membre du conseil exécutif de l’AFM et président de la section locale 257 de l’AFM, Nashville, Tennessee*

Edgardo Malaga, *président de la section locale 161-710 de l’AFM, Washington, D.C.*

Jennifer Mondie, *altiste de l’Orchestre symphonique national et membre du conseil d’administration de l’ICSOM*

Alfonso M. Pollard, *directeur des affaires législatives et politiques de l’AFM*

Association of Performing Arts Presenters apap365.org

Mario Garcia Durham, *président-directeur général*

Chamber Music America chamber-music.org

Margaret Lioi, *présidente-directrice générale*

Department for Professional Employees dpeaficio.org

Paul Almeida, *président*

Eric Geist, *adjoint du président*

Folk Alliance International folkalliance.org

Aengus Finnan, *directeur exécutif*

League of American Orchestras americanorchestras.org

Heather Noonan, *vice-présidente, Promotion des intérêts*

MusicFIRST Coalition musicfirstcoalition.org

Ted Kalo, *directeur exécutif*

The Recording Academy grammy.org/advocacy

Todd Dupler, *directeur principal, Défense des intérêts et politiques publiques*

Performing Arts Alliance www.thepaalliance.org

Cristine Davis, *directrice générale*

Recording Industry Association of America riaa.com

Morna Willens, *vice-présidente principale, Politiques publiques fédérales*

L'AFM s'est associée à la National Musical Instrument Carry-on Coalition pour collaborer avec le département des Transports (DOT), la Federal Aviation Administration (FAA) et l'industrie du transport aérien afin de remédier au problème de longue date concernant les politiques incohérentes en matière de voyage. Apprenez-en plus à : internationalmusician.org/musical-instrument-airline-carriage-rule/.

CONSEILS POUR LES MUSICIENS QUI VOYAGENT PAR AVION AVEC LEUR INSTRUMENT

Les changements en cours aux mesures de sécurité dans les aéroports des États-Unis et les nouvelles politiques des transporteurs aériens ont une incidence sur la capacité des musiciens d'apporter leur instrument dans la cabine.

Certaines règles uniformes pour le transport d'instruments de musique par avion sont maintenant en place grâce à la collaboration des acteurs de l'industrie de la musique avec le Congrès, le département des Transports des États-Unis (DOT) et les transporteurs aériens nationaux et régionaux. Les organismes American Federation of Musicians (AFM), League of American Orchestras, The Recording Academy, Chamber Music America, Performing Arts Alliance, Recording Industry Association of America (RIAA), AFL-CIO Department for Professional Employees (DPE), Association of Performing Arts Presenters, Music First Coalition et Folk Alliance International, ainsi que les musiciens membres de nos organisations respectives ont adopté des politiques qui rendront les voyages avec un instrument de musique plus prévisibles et plus faciles.

Vous trouverez ci-dessous des renseignements importants compilés par ces groupes afin que votre instrument arrive à destination en toute sécurité.



☛ <https://www.federalregister.gov/articles/2015/01/05/2014-30836/carriage-of-musical-instruments>

POLITIQUE AÉRIENNE FÉDÉRALE SUR LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le 6 mars 2015, les nouvelles règles administratives du département des Transports concernant les instruments de musique sont entrées en vigueur conformément à la Modernization and Reform Act of 2012 de la FAA (P. L. 112-95). On peut consulter le texte du règlement dans le registre fédéral, à l'adresse www.federalregister.gov/articles/2015/01/05/2014-30836/carriage-of-musical-instruments ou à

www.dot.gov/airconsumer. Le règlement établit une politique nationale uniforme concernant les instruments de musique comme bagages de cabine et bagages enregistrés pour les transporteurs aériens des États-Unis qui offrent des vols nationaux et internationaux.

Les compagnies aériennes ont l'obligation de permettre aux musiciens d'apporter leur instrument comme *bagage de cabine* à condition qu'il y ait suffisamment d'espace dans le compartiment de rangement supérieur ou sous le siège au moment de l'embarquement et que l'instrument puisse être rangé de façon sécuritaire. L'instrument doit être placé dans un étui afin de ne pas blesser les passagers. Bien que le DOT les encourage à le faire, ce ne sont pas toutes les compagnies aériennes qui permettent aux passagers d'acheter une place supplémentaire pour les instruments de grande taille.

Les compagnies aériennes doivent permettre aux musiciens d'enregistrer leur instrument de musique afin qu'il soit placé dans la soute à bagages sur demande, à condition que la somme de la longueur, de la largeur et de la hauteur de l'étui extérieur n'excède pas 150 pouces ou les restrictions de dimensions applicables à l'avion, et que son poids ne dépasse pas 165 livres ou les restrictions de poids applicables à l'avion. Sur le plan pratique, la soute de l'avion doit être suffisamment grande pour contenir ces objets. Les instruments de grande taille acceptés comme bagages enregistrés peuvent être soumis aux mêmes frais liés aux dimensions excessives ou au poids excessif que les autres bagages enregistrés ayant les mêmes dimensions et le même poids.

AVANT D'ACHETER VOTRE BILLET

Assurez votre instrument. Votre instrument est l'un des outils les plus précieux et importants de votre carrière musicale. S'il était endommagé ou détruit, vous pourriez rater des représentations ou devoir vous passer pendant une longue période de votre précieux outil de travail. Certaines compagnies aériennes rejettent toute responsabilité quant à la perte des instruments de musique ou aux dommages subis par ceux-ci lors de vols intérieurs. En ce qui concerne les vols internationaux (y compris la portion intérieure d'un voyage international), on interdit par traité aux compagnies aériennes de rejeter toute responsabilité quant aux bagages qu'elles transportent. Cependant, normalement, la responsabilité des transporteurs ou les indemnités de recouvrement des dommages ne comprennent pas le coût de remplacement. Si votre instrument est perdu, endommagé ou retardé, il existe une limite à la responsabilité de la compagnie aérienne. À l'heure actuelle, les limites sont de 3 500 \$ par passager pour les vols intérieurs, et de 1 131 « droits de tirage spéciaux » pour les vols internationaux (y compris la portion intérieure d'un itinéraire international). Un « droit de tirage spécial » est une monnaie internationale de substitution dont la valeur fluctue quotidiennement. (À l'heure actuelle, 1 131 DTS équivalent à environ 1 580 \$ US.) Vous pouvez consulter le site www.imf.org pour vérifier sa valeur actuelle. Il revient donc à l'artiste-musicien de bien se préparer et de prendre ses propres assurances.

Mesurez et pesez votre instrument (dans son étui). Déterminez-en la dimension en pouces linéaires, c'est-à-dire en calculant la somme des trois dimensions. (Par exemple, si les dimensions de l'étui sont de 20 po x 10 po x 10 po, la mesure linéaire sera de 40 po.)

- ☛ Lorsqu'ils réservent des billets d'avion, les musiciens devraient informer le représentant du transporteur qu'ils apporteront un instrument de musique.
- ☛ Les transporteurs aériens sont tenus d'informer adéquatement les passagers et le public des limitations et des restrictions qu'ils imposent.
- ☛ Demandez à l'agent de billetterie un siège prioritaire lorsque vous faites la réservation. Demandez (ou achetez) l'embarquement en zone 1, ce qui vous donnera un accès rapide aux compartiments de rangement supérieurs.
- ☛ Des frais spéciaux ne seront peut-être pas imposés pour le transport d'un instrument, mais les frais qui s'appliquent à tous les bagages de cabine et bagages enregistrés s'appliqueront aux instruments.

CHOISIR UNE COMPAGNIE AÉRIENNE ET FAIRE UNE RÉSERVATION

Informez la compagnie aérienne que vous voyagerez avec un instrument de musique. Appelez le transporteur aérien que vous avez choisi pour confirmer que vous voyagerez avec un instrument de musique et demandez si la taille de l'avion pourrait vous empêcher d'apporter un instrument dans la cabine ou dans la soute à bagages; ayez sous la main les dimensions extérieures de l'étui de votre instrument. N'oubliez pas que la taille des compartiments de rangement supérieurs peut grandement varier d'un appareil à l'autre, et les agents de réservation ne pourront peut-être pas vous dire à l'avance le type d'appareil qui sera utilisé.

Les politiques des compagnies aériennes sont accessibles en ligne — imprimez-en une copie et apportez-la avec vous. Un résumé préparé par Airlines for America (www.airlines.org/blog/instrument-rated-air-travel-for-musicians/) donne un aperçu de quelques-unes des politiques établies par les principales compagnies aériennes. Cliquez sur les liens fournis dans le tableau pour voir les politiques complètes. Si vous voyagez avec l'un des transporteurs aériens figurant sur cette liste, imprimez une copie de la page Web et apportez-la avec vous.

Au moment d'effectuer votre réservation, envisagez les options de préembarquement. Selon les politiques de chaque compagnie aérienne, le fait de payer un supplément pour le préembarquement ou de demander qu'on vous attribue un siège à l'arrière de l'appareil pourrait vous donner plus de temps et plus d'espace pour ranger votre instrument. Payer un supplément pour le préembarquement pourrait en valoir le coût si vous disposez ainsi d'espace pour votre instrument. Certains transporteurs aériens font monter à bord les passagers dont les sièges sont situés à l'arrière de l'appareil immédiatement après ceux de la première classe et ceux ayant des besoins spéciaux. Il vaut donc la peine de vérifier comment la compagnie que vous avez choisie détermine l'ordre d'embarquement. Il serait risqué de demander le préembarquement à la porte d'embarquement; il serait peut-être trop tard. Il est recommandé de régler le plus de détails possible au sujet de l'embarquement avant d'arriver à l'aéroport.

Avisez l'agent de réservation que vous transporterez un article hors format. Pour des raisons d'espace et de sécurité, de nombreuses compagnies aériennes imposent des limites quant au nombre d'articles hors format permis dans la cabine. L'équipage doit veiller à ce que ces articles, tels que les instruments de musique de grande taille placés dans un siège de passager, n'empêchent pas les autres passagers de voir les

signaux de sécurité (p. ex. consigne lumineuse « boucler les ceintures »). Même si vous avez payé des frais supplémentaires ou réservé un siège pour votre instrument, demandez à l'agent de réservation de noter que vous voyagerez avec un instrument de musique hors format.

Pour consulter les nouvelles règles fédérales relatives aux voyages par avion avec un instrument de musique, visitez le site www.transportation.gov/airconsumer/air-travel-tips. Imprimez-en une copie et apportez-la avec vous pour consultation, au besoin. Cela pourrait vous être utile si des problèmes surviennent lors de votre voyage.

- ☛ Si vous apportez votre instrument dans la cabine, retirez les outils pointus (p. ex. coupe-anche et attache-courroie) et les articles liquides (liquide de nettoyage et huile à piston) qui ne sont pas conformes au règlement de la TSA relatif aux contenants de 3 onces. www.tsa.gov/travel/security-screening/prohibited-items
- ☛ S'il existe une possibilité qu'on n'accepte pas votre instrument dans la cabine avec vous, assurez-vous d'avoir un étui de voyage approprié afin d'éviter que votre instrument soit endommagé.
- ☛ Embarquez le plus tôt possible, car les compartiments supérieurs sont distribués selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Les compagnies aériennes ne sont pas tenues de vous accorder la priorité d'embarquement parce que vous voyagez avec votre instrument. L'embarquement prioritaire pourrait vous être offert si vous avez le statut de grand voyageur ou en raison du siège qui vous est assigné. Si ce n'est pas le cas, vous devriez peut-être payer des frais pour avoir droit à l'embarquement prioritaire, si cette option est offerte par la compagnie aérienne.
- ☛ Lorsqu'un instrument est rangé dans le compartiment de la cabine, il ne peut pas en être retiré ou être remplacé par d'autres articles.

EMBALLER ET TRANSPORTER VOTRE INSTRUMENT

Limitez le nombre de bagages de cabine. La plupart des transporteurs aériens permettent aux passagers d'apporter en cabine un bagage à main (rangé dans le compartiment supérieur) et un article personnel (rangé sous le siège). Votre instrument comptera pour un de ces articles. La nouvelle loi n'exige pas d'exceptions à cette règle. Si la taille de votre instrument est équivalente à celle d'un « article personnel », vous pourrez alors apporter un autre bagage à main. Par contre, si votre instrument est trop imposant pour être considéré comme un « article personnel » ou pour être placé sous le siège, la compagnie aérienne pourra alors le considérer comme un bagage à main et, dans ce cas, vous devrez peut-être enregistrer votre autre bagage à main et payer les frais qui y seront associés.

Retirez tous les objets superflus de l'étui. Si vous prévoyez apporter votre instrument dans la cabine, vous devriez enregistrer ou transporter séparément tout outil et tout autre article afin de simplifier le processus de vérification. Les objets qui vous sont tout à fait familiers — liquides et outils de nettoyage, huile à piston, attache-courroie, coupe-anche, sourdine, dispositif d'accord, métronome — peuvent paraître menaçants aux yeux du personnel de vérification. Sachez quels sont les objets interdits dans les bagages à main selon le règlement de la Transportation

Security Administration (TSA). Si vous ne savez pas si un article est permis, la façon la plus sûre de procéder est de le ranger dans vos bagages enregistrés.

Prévoyez un plan B. Préparez-vous à la possibilité que vous ne puissiez pas apporter votre instrument dans la cabine, même si vous avez suivi toutes les procédures. Que feriez-vous? Seriez-vous prêt à expédier votre instrument par courrier aérien?

Si vous devez enregistrer votre instrument, insistez pour qu'il soit rangé dans la section de la soute dont la température est contrôlée, là où l'on place les animaux domestiques. Si l'instrument est rangé dans la section régulière de la soute, les variations de température pourraient sérieusement l'endommager. Il est recommandé d'utiliser un étui de voyage à parois rigides, mais il n'est tout de même pas suffisant de placer son instrument dans un étui rigide. Utilisez des blocs de caoutchouc mousse, du film à bulles d'air, des billes de styromousse ou du papier doux comprimé pour empêcher l'instrument de se déplacer dans l'étui.

Si un transporteur aérien ou la TSA vous empêche d'apporter un instrument à bord de l'avion, deux options pourraient s'offrir à vous. Certains transporteurs mettront à la disposition des passagers, au comptoir des billets, une boîte ou une enveloppe dans laquelle l'article pourra être expédié chez vous. De plus, dans certains aéroports, des entreprises d'expédition privées ont installé des kiosques libre-service.

Arrivé à destination, examinez votre instrument pour détecter tout dommage avant de quitter l'aéroport. Si votre instrument est endommagé, signalez immédiatement le problème au service des bagages de la compagnie aérienne situé à proximité des carrousels à bagages, et n'oubliez pas de remplir un formulaire de réclamation AVANT de quitter l'aéroport.

FAIRE FACE AUX PROBLÈMES AVEC CALME

Il est crucial que vous soyez conscient, lors de votre voyage, de plusieurs faits importants :

- La principale responsabilité des autorités aéroportuaires et des responsables du transport (TSA), c'est la sécurité.
- La principale responsabilité des agents d'embarquement et du personnel de bord, c'est la sécurité.
- La principale responsabilité du capitaine, c'est la sécurité.

Votre instrument est peut-être un objet inhabituel et imprévu pour le personnel de la compagnie aérienne. Les agents d'embarquement et l'équipage disposent de très peu de temps pour installer les passagers dans l'avion. Vous (et votre instrument) n'êtes qu'un des nombreux passagers susceptibles d'avoir des besoins spéciaux. Vous avez cependant le droit de voyager avec votre instrument dans la cabine de la façon décrite dans la présente brochure. Ne vous sentez pas personnellement visé si un agent d'embarquement ou un membre de l'équipage semble indifférent face à vos préoccupations. Leur temps est limité. Dans bien des cas, le problème pourra être réglé facilement.

Restez calme et poli et envisagez les solutions suivantes lorsque vous êtes confronté à des difficultés :

- 1) Indiquez **calmement et rapidement** que vous comprenez les nouvelles règles fédérales (en montrant la copie que vous avez imprimée et apportée avec vous) et expliquez les précautions que vous avez prises pour préparer le transport par avion de votre instrument de façon sécuritaire.
- 2) **Soyez conciliant.** Suggérez de placer l'instrument à l'arrière de l'appareil ou de le fixer à l'aide de cordes ou d'attaches fournies par la compagnie aérienne. N'apportez pas les vôtres, puisqu'elles ne seront peut-être pas permises comme matériel de retenue.
- 3) **NE bloquez PAS le passage aux passagers qui procèdent à l'embarquement.**
- 4) **Au besoin, demandez immédiatement de quitter l'avion** afin de pouvoir régler la question avec un représentant du service à la clientèle ou un superviseur de la compagnie aérienne. N'oubliez pas que vous disposez de peu de temps pour résoudre le problème avant que l'avion quitte la porte d'embarquement.

Déposez des plaintes officielles auprès de la compagnie aérienne et du DOT. Si votre expérience va à l'encontre des politiques affichées par les transporteurs, vous êtes fortement encouragé à déposer une plainte auprès de la compagnie aérienne et du département des Transports des États-Unis. Déposez d'abord la plainte auprès du transporteur. Le DOT oblige les compagnies aériennes à accuser réception des plaintes des consommateurs dans les 30 jours suivant leur réception et à transmettre une réponse détaillée dans les 60 jours. Ensuite, envoyez une copie de votre plainte au DOT, à l'adresse <https://www.transportation.gov/airconsumer/file-consumer-complaint>, afin qu'il soit au courant des difficultés auxquelles les musiciens sont confrontés lorsqu'ils voyagent par avion. Le DOT assure un suivi des plaintes relatives à des problèmes récurrents et à des cas extrêmes qui justifient que des mesures soient prises pour que les compagnies aériennes respectent les lois et les règlements.

PROCÉDURES ABRÉGÉES – CONSEILS POUR LE VOYAGE

- A. Assurez votre instrument.
- B. Mesurez-en les dimensions et le poids, avec l'étui.
- C. Avant de choisir une compagnie aérienne, examinez les différentes politiques relatives aux instruments de musique comme bagages de cabine et bagages enregistrés.
- D. Lorsque vous faites votre réservation, dites à l'agent que vous voyagerez avec un instrument de musique. Demandez à parler à un agent du service à la clientèle pour qu'il réponde à vos questions.
- E. Payez à l'avance pour l'embarquement prioritaire et conservez des copies de vos reçus.
- F. Apportez une copie des règles du DOT décrites dans le registre fédéral ou le site Web du DOT, ainsi qu'une copie des politiques de la compagnie aérienne.
- G. Limitez le nombre de bagages de cabine à un instrument de musique et un article personnel.
- H. Il se peut qu'on n'accepte pas que vous apportiez votre instrument avec vous dans la cabine; assurez-vous d'avoir un étui de voyage approprié afin d'éviter que votre instrument soit endommagé.

- I. Retirez tous les objets superflus de l'étui et fixez bien l'instrument à l'intérieur de l'étui. Placez une carte d'identification à l'intérieur et à l'extérieur de l'étui.
- J. Ayez un plan B, une solution de rechange pour le transport de votre instrument.
- K. *Ne vous disputez pas avec les membres de l'équipage!* Demandez calmement de parler à un superviseur du service à la clientèle.
- L. Examinez votre instrument pour détecter tout dommage avant de quitter l'aéroport de destination.
- M. Signalez au service à la clientèle toute violation de la politique de la compagnie aérienne ou tout dommage à votre instrument avant de quitter l'aéroport.
- N. Si vous estimez que la compagnie aérienne a enfreint ses politiques écrites, déposez d'abord une plainte auprès de la compagnie. Déposez également une plainte directement auprès du département des Transports.

AUTRES RESSOURCES SUR LE WEB [EN ANGLAIS SEULEMENT]

Airlines for America – Aperçu des politiques des compagnies aériennes :

<http://airlines.org/blog/instrument-rated-air-travel-for-musicians/>

Conseils de la TSA pour les voyages par avion avec un instrument de musique :

http://apps.tsa.dhs.gov/mytsa/cib_results.aspx?src=tsawebsite

DOT – Voyager avec un instrument de musique :

www.dot.gov/airconsumer/air-travel-musical-instruments

Dépôt d'une plainte auprès d'une compagnie aérienne :

www.transportation.gov/airconsumer/file-consumer-complaint

LA NATIONAL MUSICAL INSTRUMENT CARRY-ON COALITION



Le *Guide sur les voyages par avion avec un instrument de musique* été produit par l'American Federation of Musicians en collaboration avec les membres de la National Musical Instrument Carry-On Coalition. L'AFM compte plus de 80 000 membres et est la plus importante des organisations représentant les intérêts des musiciens professionnels dans le monde. Apprenez-en plus sur les avantages de devenir membre en consultant le site afm.org.